

Réponses de la municipalité aux référents du conseil du temps long suite à la présentation de leur rapport annuel 2023-24

Rencontre du 16 septembre 2024

Groupe	Actions	Questions	Réponses
Adaptation au changement climatique	Pieds d'arbres dégradés : <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des arbres : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bon ○ Moyen ○ Mauvais - Contact métropole pour prioriser l'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une trentaine de tilleuls rue Aimé Bouchayer (sortie du lycée Bergès) 		<p>Suite à tout le travail mené par le groupe et au RDV de cet été, la commune va prendre en charge les plantations proposées par le service patrimoine arboré de GAM d'ici l'an prochain.</p> <p>Les élus remercient le groupe pour son investissement dans ce gros travail et s'excuse pour l'absence des services municipaux le jour du RDV.</p>
	Carte des cheminements piétons ombragés et non ombragés	Inciter la mairie à planter des arbres pour des cheminements piétons ombragés reliant les Vouillants au Drac	<p>Dans le cadre de la compensation des travaux de confortation et de restauration du lit du Drac, des aménagements seront proposés pour rétablir les corridors verts et ombragés entre les berges du Drac et le Vercors. Le SYMBHI devrait prendre en charge la démolition du boulodrome et transformer cet espace en un lieu de fraîcheur et de biodiversité.</p> <p>Nous soutiendrons ces efforts pour offrir aux Seyssinettois des itinéraires fraîcheur clairement identifiés.</p>

		<p>Le travail de cartographie des espaces de fraîcheur peut nous permettre de prévoir la création de nouveaux espaces ombragés. La commune a bien reçu la cartographie et remercie une fois de plus le groupe pour ce travail utile.</p> <p>A noter : projet de plan de ville « fraiche » pour l'été prochain pour laquelle les travaux menés par le groupe serviront.</p> <p>Pour information, la Métro prévoit pour 2024 le projet de plantation de 150 arbres sur l'avenue Pierre de Coubertin. Présentation publique de ce projet, le mercredi 25 septembre à 18h.</p> <p>Un rendez-vous avec Linda Boukhatem (élue en charge des aménagements extérieurs) sera proposé au groupe prochainement.</p>
	<p>Haltes ombrage (Lauréat budget participatif 2024)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 000 €) - Ombrager plusieurs lieux à l'aide de plantes grimpantes 	<p>Le budget participatif 2024 a retenu ce dispositif qui devrait comprendre 3 espaces ombragés (bancs et tonnelles).</p> <p>Suite à l'identification de 10 options avec le groupe, 3 lieux retenus en priorité depuis très récemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avenue Aimé Bouchayer - Avenue V. Hugo - Derrière L'Ilyade en lien avec le projet d'aménagement du Conseil Municipal des Jeunes

			<p>Les services demandent des devis de mobilier en ce moment.</p> <p>L'aménagement effectif de ces sites se fera dans les prochains mois en lien avec le groupe.</p>
	Soirée débat sur l'énergie	Renouveler ce type de débat en intégrant une intervention mairie sur la question des zones d'accélération des énergies renouvelables	La commune soutiendra cette initiative, les services restent disponibles pour aider à l'organisation. Pour rappel : Cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables - https://seyssinet-pariset.metropoleparticipative.fr/314557-zones-d-accelerations-energies-renouvelables-za-enr.htm (délibération de mai 2024)
	PROJETS DU GROUPE POUR LES PROCHAINS MOIS		<ul style="list-style-type: none"> • Protection des arbres • Permis de végétaliser • Réunion énergie saison 2 • Cheminements ombragés

Groupe	Actions	Questions	Réponses
Mobilités	Participation aux réunions : <ul style="list-style-type: none"> - Cartale et Hector Berlioz - Plan de circulation du SMMAG 		A chaque fois qu'une concertation mobilité est prévue, la Mairie s'engage à informer et inviter le groupe mobilité du CTL
	Projet ZFE	Absence d'informations nécessaire à l'avancement	Nous vous proposons un rendez-vous rapidement avec Laura Siefert, élue qui siège à la Métropole pour une mise à jour du déroulé de la mise en place de la ZFE. La Mairie relaiera les informations données par la Métropole.
	Travail sur la charte de la mobilité		Nous vous invitons à intégrer ce travail dans le projet de charte du « bien vivre » du groupe urbanisme +. La mobilité est un point très important.
	Travail à venir : <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des voies de circulation douces (piétons et cycles). Faire un état des lieux et des propositions des points noirs - Mobilités autour des écoles 		<p>La mairie communiquera sur le travail de diagnostic des voies cyclables et piétonnes réalisé en début de mandat et sur le suivi des travaux d'amélioration. Au regard de ce programme d'action, il pourrait être intéressant que vous fassiez un retour sur ce qui a été fait, pas fait...Faire une évaluation de cette politique publique que nous souhaitons ambitieuse en début de mandat.</p> <p>La commune proposera un RDV pour en discuter.</p>
	Saisine de la commune sur 4 sujets : <ul style="list-style-type: none"> - passerelle piétons-cycles A480 Rondeau - entrée de ville côté Pont de Catane : quelle place pour les cycles et piétons ? - intégration aux réflexions de la municipalité sur marquage : <ul style="list-style-type: none"> - rue de l'industrie (zone passée récemment en sens unique) - prolongation est-ouest de la rue de Cartale 		

Groupe	Actions	Questions	Réponses
Nature et Biodiversité	Ruisseau des Arcelles	Suivi de la demande de réparation du lit du ruisseau sur la parcelle en cours d'acquisition par un nouveau propriétaire. Reprise de la compétence de gestion par la Metro	<p>Suite à sollicitation du CTL et à l'assèchement de certaines parties du ruisseau, la commune a repris attaché avec la Métropole qui est en charge d'une partie de l'entretien du cours d'eau classé GEMAPI.</p> <p>Il y a effectivement eu un défaut d'entretien depuis le transfert de compétence en 2015. Tout le linéaire du ruisseau a été parcouru en février 2024. La Métropole s'est engagée à réintégrer l'entretien du ruisseau des Arcelles et des ouvrages sous les anciennes voies du tram, dans son plan pluriannuel de gestion.</p> <p>Merci au groupe pour sa persévérance.</p>
	Prévention risque incendie de forêt	Avoir le rapport pompier sur les forêts de Seyssinet-Pariset.	Mail envoyé à Frédéric Méjean (élu et pompier à Seyssinet) en attente de réponse.
	Protection des forêts du Scolyte	Nous souhaitons que la Mairie vérifie et prenne en compte l'arrêté préfectoral 2024 relatif à la lutte contre les scolytes de l'épicéa ; sur le haut de Seyssinet-Pariset de nombreux sapins sèchent.	<p>Cet arrêté est connu de la Mairie qui suit le dossier avec l'ONF <u>sur la forêt communale</u> où des arbres ont été abattus et devraient être évacués avant la fin de l'année 2024.</p> <p>Attention : l'intervention de l'ONF ne concerne ni les propriétés privées ni les Vouillants.</p> <p>Pour les Vouillants, GAM est contrainte d'organiser l'abattage de quelques épicéas atteints en bas du désert Jean Jacques Rousseau (travaux prévus la semaine du 30 sept).</p>

			La commune n'a pas prévu de prendre un arrêté pour l'instant mais reste vigilante et informe les propriétaires.
	Recensement des champignons		Travail de l'ABC à poursuivre avec le PNRV – organisation d'une sortie d'inventaire avec la société mycologique si c'est possible au printemps ou automne 25
	Fréquentation et usages des falaises du Moucherotte / préservation de la biodiversité	<p>Suite au recrutement d'une chargée de mission par le Parc Naturel de Vercors, le plan d'action de l'ENS des falaises débute enfin. Voici les actualités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aiglon va bien, il a pris son envol et semble rester dans les parages pour le moment ; • Les arrêtés municipaux de Claix et Lans ont été pris pour réglementer les usages à proximité de l'aire ; • BiodivSport est mis à jour, il faut maintenant publier (rendre visible pour tout le monde) la nouvelle bulle après avis de la LPO ; • Première pose de panneaux sur les vires des falaises pour informer de l'interdiction d'accès à cette zone • Concernant la réfection du sentier Est sous le Moucherotte, la consultation a été lancée ; • Pour le suivi des éboulis froids (suivi des conditions climatiques en partie haute et basse des éboulis froids). Les appareils de mesures devraient être installés en septembre. • Mise en place d'une méthodo de suivi de la flore avec le CBNA. • Un éco compteur a été prêté et posé par le département pour mesurer la fréquentation de la grotte Vallier. 	
	Recensement des orchidées rares		Dans la cadre du renouvellement du label refuge LPO du parc Lesdiguières, échanges réguliers avec le service espaces verts et des sous-traitants qui interviennent dans les parcs pour modifier légèrement les zones de fauche et préserver les espaces à orchidées. Travail de cartographie de ces zones à envisager pour toute la commune.

	Participation projet cœur de ville	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les espaces végétalisés existants et d'en créer sur les espaces qui se construirait. - Limiter les hauteurs de bâtiments pour respecter les vues vers les massifs et créer des perspectives est-ouest et sud-nord - Privilégier les mobilités douces sur toute la superficie - Prévoir un bâti raisonnable et modéré en nombre d'habitations pour ne pas dégrader le cadre de vie des Seyssinettois en augmentant trop la population. - Maintenir des commerces de base et créer un centre artisanal tout en maintenant les commerces de proximité comme au beau site. 	
		<p><u>Réponses de la ville :</u> Ces préoccupations sont les nôtres depuis le début de la démarche d'aménagement du cœur de ville, et ont été exprimées dès 2020 lors de la définition du nouveau périmètre d'études.</p> <p>La délibération du 14 décembre 2020 indiquait les orientations que le projet de renouvellement urbain de la Fauconnière – Cœur de ville devra respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Des espaces publics qualitatifs</i> • <i>Un lieu d'habitat, de vie et de mixité :</i> • <i>Des objectifs environnementaux élevés</i> • <i>Une ambition sociale forte</i> • <i>Un rôle économique affirmé</i> <p>Par ailleurs, lors du conseil municipal du 27 mai 2024, nous avons acté de la fin de la première phase de concertation et a apporté les précisions suivantes :</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> • La volonté de maintenir une densité mesurée et acceptable sur le site (50 à 70 logements à l'hectare), soit bien de 500 à 700 logements sur 9,7 ha • Le projet Cœur de ville a une vocation de centralité en proposant en plus des habitations, des espaces publics extérieurs, des commerces de proximité, une maison des associations, une médiathèque, une maison médicale et des emplois. Le maillage des transports en commun permet une accessibilité permanente. Il faudra veiller à ce que tous les services n'y soient pas rassemblés, pour permettre aux autres quartiers de continuer de se développer • Un travail va être engagé pour trouver un équilibre entre le nombre de bâtiments et leur hauteur dans le respect de celles constatées dans les quartiers limitrophes existants. Une exigence particulière doit être portée sur le recul, sur les ouvertures et les vues mais aussi les accès. Deux propositions d'aménagements différenciés seront faites dans le cadre de la réalisation du plan guide • Le périmètre d'étude est aujourd'hui majoritairement composé de surfaces imperméables et peu qualitatives et le projet est bien d'augmenter la part de perméabilité des sols. D'une manière générale, le projet d'aménagement sera engagé sur la base du principe « éviter, réduire, compenser » (ERC) qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. • La volonté de la commune est d'ancrer le projet Cœur de ville dans une logique globale en veillant à préserver également les commerces et services de proximité établis dans les autres quartiers de la ville. <p><i>Le souhait est de favoriser les commerces de proximité dans ce secteur et sur la commune de manière générale.</i></p>
Poursuite Atlas de la biodiversité	<p>Le bilan a été fait en juin, et le livret Atlas de la biodiversité est édité. Sa diffusion a commencé.</p> <p>La Mairie continue son soutien financier du PNRVercors dans ce sens et les RDV, chantiers, ateliers se poursuivront cette année.</p>

	Travail à venir : <ul style="list-style-type: none"> - Participation PAEN - Dragage du Drac 		PAEN : l'enquête publique est terminée et le département est en train de finaliser le travail. Début du plan d'actions dès 2025. Proposition d'un temps de présentation du projet PAPI au CTL et proposition de participer au suivi PAPI.
--	--	--	---

Groupe	Actions	Questions	Réponses
Urba +	Charte : <ul style="list-style-type: none"> - Une charte enregistre ce dialogue et explicite à tous les interlocuteurs le chemin que nous désirons suivre. Elle permet d'évaluer de façon transparente tout projet face à son impact sur le projet de ville, C'est un outil cadre d'aide à la décision dans la mise en œuvre du projet de ville et d'évaluation. 	En attendant son adoption plus générale, le groupe URBA+ organisera sa rédaction au cours de l'année prochaine.	La commune peu, en relation avec le groupe, travailler à élaborer un cahier des charges pour un accompagnement afin de finaliser ce projet sur lequel le groupe a passé énormément de temps et d'énergie. L'objectif serait de pouvoir aboutir à un document en fin d'année scolaire.
	Projet cœur de ville		La commune vient de lancer un nouvel appel d'offres pour l'accompagnement à la concertation de la phase plan guide. A l'issue d'un travail avec un bureau d'étude, nous aurons 2 propositions d'aménagement distinctes. Ils seront les supports de discussion pour aboutir fin 2024 / début 2025 à un projet concerté. Le CTL sera associé dans les étapes de la démarche.

	L'élaboration d'un projet de ville	<p>Pour pouvoir l'écrire, la ville doit planifier aussitôt que possible la mise en place préalable des outils nécessaires d'analyse, de visualisation et de dialogue. Ce sont ces outils que nous essayons d'explorer.</p>	<p>Plusieurs délibérations cadre existent et ont été prises en début de mandat. Délib cadre Fauconnière, délib cadre transition ville durable, délib cadre participation citoyenne.</p>
	Démarche de dialogue communal	<p>La mise en place d'une démarche de dialogue communal permet à tous les usagers de la ville d'exprimer les fondamentaux qui nous font avancer ensemble, et parfois de prendre conscience des différences. C'est un préalable à toute décision, et le moyen d'obtenir une urbanisation apaisée.</p>	<p>Depuis le début du mandat, nous avons exprimé notre volonté d'entretenir un dialogue permanent avec les usagers concernant les aménagements de l'espace public et les projets de construction. Les aménagements que nous envisageons visent à répondre à des problématiques et à des enjeux spécifiques, que nous communiquons afin de discuter des solutions possibles. Cette volonté de dialogue permanent est mise en actes au quotidien sur les différents projets d'urbanisme. Nous avons également une exigence : avant la signature de tout permis de construire, nous invitons les promoteurs à présenter leur projet lors de réunions publiques.</p> <p>Nous sommes disposés à formaliser ces éléments dans la charte.</p>
	Un architecte conseil	Le rôle de l'architecte conseil du CAUE n'est pas de mettre en cohérence les projets privés avec les besoins de la ville mais	

	<p>Son expertise, son regard externe et indépendant serait le garant d'une réflexion pertinente sur les besoins de la ville et la cohérence avec leur réalisation.</p>	<p>d'aider les porteurs de projets à mieux comprendre les règles d'urbanisme en vigueur. Le PLUi est très étayé en termes d'obligations réglementaires, de contraintes par rapport aux risques naturels et technologiques. Il contient également une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique « Paysages et Biodiversité » qui a pour vocation la prise en compte des spécificités de chaque lieu dans tout projet d'aménagement et de construction. Ainsi, cette OAP met à disposition des pétitionnaires, des architectes et des instructeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une lecture du paysage décodée sur laquelle s'appuyer pour construire tout projet ; • Une approche de la biodiversité et de la sensibilité écologique du secteur (ou du territoire) de son projet • Un cadrage, en complémentarité du règlement du PLUi, pour construire son projet dans le respect de son contexte géographique, paysager, culturel et écologique. <p>Par ailleurs, la modification n°3 du PLUi en cours et qui devrait devenir exécutoire à l'automne 2025, a notamment pour objectif principal le renforcement de la prise en compte des enjeux environnementaux avec de nouvelles dispositions en faveur de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation. La volonté politique d'aller vers un PLUi bioclimatique repose sur des évolutions réglementaires visant à adapter le territoire au réchauffement climatique par plus de végétalisation et de désimperméabilisation dans les projets mais également d'accroître les exigences environnementales pour réduire l'empreinte carbone des constructions, encourager les énergies renouvelables et lutter contre les îlots de chaleur urbains dans les projets. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique contextualisée « OAP Bioclimatique » est en cours de création.</p> <p>Enfin, le Service Aménagement et Urbanisme de la ville de Seyssinet-Pariset est ouvert au public pour étudier les projets avant le dépôt officiel des demandes d'autorisation d'urbanisme (ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres communes de la même</p>
--	--	--

		<p>strate qui reçoivent les pétitionnaires sur des créneaux très restreints ou qui ont confié l'instruction du droit des sols aux services métropolitains et se retrouvent, de ce fait très éloignés des projets développés sur leur propre territoire).</p>	
	<p>Une étude de l'urbanisme</p>	<p>Une étude décrivant l'urbanisme sur la commune et les recommandations d'axes d'études et d'action doit être réalisée. Il y a quelques évidences de ces axes d'études, par exemple un travail sur l'identité et les besoins des différents territoires de la commune, ou bien l'organisation des circulations est ouest nord et sud afin d'en renforcer les circulations douces.</p>	<p>Voir diagnostic du PLUI livret : <u>Livret Seyssinet Pariset.pdf - Cloud Grenoble Alpes Metropole</u></p> <p>Futur Plan de mobilité et schéma directeur cyclable</p>
	<p>Une maquette en volume</p>	<p>Une maquette en volume permettrait à chacun de visualiser l'espace qu'il occupe sur le territoire de la commune et de se représenter les différents points de vue et besoins. Cette représentation partagée aide à construire un dialogue factuel et une vision partagée de notre ville.</p>	<p>En réflexion. Aujourd'hui cela semble coûteux pour un objet figé dans le temps. Problème d'actualisation et de stockage également. Réflexion autour d'un plan numérique.</p>

Instance Conseil du temps long :		La municipalité a réouvert en septembre 24 les portes du CTL pour renouveler l'instance. 4 nouvelles personnes intéressées au Forum des associations + article prévu dans le DL et dans la Gazette + réseaux sociaux.
Intégration de nouveaux membres et fidélisation des nouveaux		

Suite à la présentation des réponses, la commune s'engage à :

- Transmettre le tableau des **points noirs cyclables et piétons** au groupe mobilité.
- Transmettre les liens et informations pour :
 - **PAPI Drac**
 - **ZFE**
 - **Schéma directeur cyclable**
- Organiser un **rdv avec Linda Boukhatem** pour le groupe adaptation au changement climatique
- Contacter les propriétaires de parcelles d'épicéas touchés par **le scolyte**.
- Demander au Parc du Vercors si des membres du conseil du temps long peuvent intégrer le groupe de suivi existant concernant **l'Espace Naturel Sensible** des falaises du Moucherotte.